

28 Avril 2021

Communiqué de presse

Résultats annuels 2020

Recylex S.A. (Euronext Paris : FR0000120388 - RX) publie ce jour ses résultats financiers consolidés pour l'exercice 2020, arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 avril 2021. Pour plus de détails, le Rapport Financier Annuel 2020, déposé ce jour auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, peut être consulté sur le site internet de la Société www.recylex.eu (Rubrique Finance - Publications).

1. Contexte de l'arrêt des comptes annuels 2020

A l'instar des comptes annuels et consolidés 2018 et 2019, l'arrêt des comptes 2020 est caractérisé par les incertitudes significatives qui pèsent sur la continuité d'exploitation de la Société.

Ainsi, la continuité d'exploitation de Recylex S.A. reste notamment soumise à :

- L'issue des discussions en cours avec les créanciers Glencore International AG et la Commission Européenne concernant la restructuration de la dette de la Société. Cette dette qui s'élève à 51,1 millions d'euros n'étant plus compatible avec la capacité de génération de trésorerie du Groupe dans sa nouvelle configuration, Recylex S.A. a demandé à ses créanciers d'adapter le montant et l'échéancier de cette dette à la capacité de remboursement de l'activité restante du Groupe. Dans ce cadre, le Groupe étudie la faisabilité de la cession de certains actifs et/ou activités,
- La poursuite des relations commerciales avec Weser-Metall GmbH, société désormais hors Groupe et faisant objet d'une procédure d'insolvabilité en Allemagne. Weser-Metall GmbH dont les actifs font aujourd'hui partie d'une procédure de cession par l'administration d'insolvabilité allemande reste en effet aujourd'hui le client quasi unique de Recylex S.A.,
- L'adaptation des charges liées à l'obligation de réhabilitation des anciens sites miniers et en particulier de l'ancien site industriel non exploité de l'Estaque à la capacité de génération de trésorerie de Recylex S.A.

Pour rappel¹, suite à la mise en place le 15 mai 2020 de procédures d'insolvabilité de droit allemand par l'ensemble des sociétés qui constituaient son sous-groupe allemand, Recylex S.A. a perdu de manière définitive et irréversible le contrôle de ces entités. Ces procédures d'insolvabilité ont

entraîné la déconsolidation de l'ensemble du périmètre allemand. Les effets comptables de cette déconsolidation sont inclus dans les comptes consolidés clos au 31 décembre 2020.

Les procédures d'insolvabilité des entités du sous-groupe allemand constituent un évènement rendant le prêt de Glencore International AG exigible à tout moment. En conséquence, Recylex S.A. a demandé et obtenu un troisième report temporaire de l'exigibilité de la dette pouvant aller, sous conditions, jusqu'au 31 janvier 2022.

N'étant pas en mesure d'apprécier la pertinence des hypothèses² et des éléments ayant conduit le Conseil d'administration à arrêter les comptes 2020 selon le principe de continuité d'exploitation, les Commissaires aux comptes ont, en application de leurs normes professionnelles, formulé une impossibilité de certifier les comptes consolidés et les comptes annuels 2020 pour multiples incertitudes en lien avec la continuité d'exploitation. Recylex S.A. précise toutefois qu'il ne s'agit pas d'un refus de certification.

A la date d'arrêté des comptes, Recylex S.A. travaille activement avec ses conseils à la restructuration de la dette financière et non financière du Groupe et étudie la faisabilité de la cession de certains actifs et/ou activités afin de permettre une restructuration de la dette et une continuité de l'activité résiduelle. Les perspectives financières établies se basent sur une issue favorable des discussions entamées avec les créanciers de Recylex S.A. quant à l'adaptation du montant et de l'échéancier des dettes existantes à la capacité de génération future de trésorerie du Groupe. Ces discussions sont actuellement en cours. L'issue de ces discussions est incertaine, et si aucun accord ne venait à être trouvé avec les créanciers, les conséquences en termes d'exigibilité des dettes amèneraient Recylex S.A. à devoir déclarer sa cessation de paiement, en l'état actuel de ses prévisions de trésorerie.

Pour cette raison, la cotation de l'action reste suspendue.

2. Faits marquants de l'exercice 2020

Les effets économiques induits par la pandémie de SARS-CoV-2 ont impacté l'activité des entités du sous-groupe allemand, lesquelles ont été amenées à demander l'ouverture de procédures d'insolvabilité le 14 mai 2020¹.

Suite à la perte de contrôle de Recylex S.A. sur les entités du périmètre allemand, les critères de consolidation prévus par la norme IFRS 10 n'étaient plus réunis. Recylex S.A. a en conséquence déconsolidé à compter du 14 mai 2020 l'intégralité des entités allemandes faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité³.

Le groupe Recylex est, depuis cette date, réduit aux activités suivantes :

- Segment Plomb : activité de recyclage de batteries au plomb-acide usagées de Recylex S.A. (usines de Villefranche-sur-Saône et Escaudoeuvres),
- Segment Plastique : activité de recyclage des déchets en polypropylène de C2P S.A.S.,
- Autres activités : activité de holding de Recylex S.A., y compris la mise en équivalence de la participation de 50% dans Recytech S.A.

La demande d'ouverture des procédures d'insolvabilité des entités allemandes a eu des répercussions importantes au niveau de Recylex S.A., principalement en termes d'exigibilité de la dette existante et de réduction des entrées de trésorerie en provenance des entités du sous-groupe allemand par rapport au prévisionnel de trésorerie préalablement établi.

Ceci a amené Recylex S.A. à :

- Demander et obtenir de Glencore International AG une renonciation à son droit à demander l'exigibilité immédiate du prêt de 16 millions d'euros. A la date d'arrêté des comptes, Recylex S.A. bénéficie d'une renonciation du droit de Glencore International AG à déclarer l'exigibilité immédiate du prêt jusqu'au 31 janvier 2022 au plus tard. L'échéance de cette renonciation pourra cependant être abrégée par Glencore International AG si Recylex S.A. ne satisfait pas aux conditions de la renonciation accordée, à savoir la poursuite de l'approvisionnement de Weser-Metall GmbH en matières secondaires par Recylex S.A. et la poursuite avec succès du processus de restructuration de la dette financière et non-financière de Recylex S.A.,
- Suspendre, à compter de septembre 2020, le paiement de l'amende imposée par la Commission Européenne selon le plan de paiement arrêté en 2017,
- Engager des discussions avec ses créanciers, à savoir Glencore International AG et la Commission Européenne, afin d'adapter le montant et l'échéance de ses dettes avec la capacité de génération actuelle et future de trésorerie du Groupe, dans son périmètre d'activité désormais très restreint,
- Suspendre les travaux de réhabilitation du site de l'Estaque jusqu'au 31 décembre 2021 et reporter, en accord avec les autorités compétentes, la date de finalisation de ces travaux au 31 décembre 2024, compte-tenu de la capacité de génération de trésorerie de la Société,
- Etablir, sur la base du nouveau périmètre de ses activités, de nouvelles perspectives financières à court et moyen terme, qui permettraient d'assurer l'équilibre financier de Recylex S.A. et, par conséquent du Groupe dans son ensemble, et dont les hypothèses principales sont décrites ci-après (« 7. Perspectives »).

Dans ce cadre, le Groupe étudie la faisabilité de la cession de certains actifs et/ou activités afin de permettre une restructuration de la dette et une continuité d'exploitation de l'activité résiduelle.

3. Information financière au 31 décembre 2020

Compte-tenu de ce qui précède, le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2020 n'inclut que quatre mois d'activité pour les entités sous-groupe allemand, contre douze mois d'activité pour la période close au 31 décembre 2019, rendant toute comparaison difficile d'une période à l'autre.

Afin de permettre une meilleure appréciation des chiffres consolidés 2020 dans le contexte du nouveau périmètre du Groupe³, le Groupe présente ci-après certains agrégats clés de l'information financière sur la base du nouveau périmètre de consolidation, à savoir en excluant intégralement les entités du sous-groupe allemand qui ont été déconsolidées sur le premier semestre 2020.

Données financières consolidées au 31 Décembre 2020

<i>en millions d'euros</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020 Nouveau périmètre	Au 31/12/2019 Nouveau périmètre	Variation Nouveau périmètre
Chiffre d'affaires (IFRS)	113,9	237,4	58,1	72,8	-14,7
EBITDA ⁴	(15,3)	(26,6)	(4,8)	(0,6)	-4,2
Résultat Opérationnel Courant (IFRS)	(25,6)	(38,5)	(12,1)	(2,4)	-9,7
Résultat des activités abandonnées	(2,3)	(15,4)	-	-	-
Résultat net (IFRS)	126,8	(84,3)	145,7	(2,5)	148,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6,5	9,1	6,5	5,2	+1,3
Trésorerie nette ⁵	6,5	(5,9)	6,5	5,2	+1,3
Capitaux propres	(40,0)	(168,7)	(40,0)	(26,9)	-13,1
Endettement net	45,8	176,9	45,8	46,4	-0,6

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020 s'est élevé à 113,9 millions d'euros, dont 70,9 millions

de chiffre d'affaires pour les entités du sous-groupe allemand sur les 4 premiers mois de l'exercice 2020.

Le chiffre d'affaires consolidé du nouveau périmètre s'élève à 58,1 millions d'euros pour l'exercice 2020 contre 72,8 millions d'euros pour l'exercice 2019.

Cette diminution s'explique par le repli de la performance du segment Plomb impacté par la baisse des volumes vendus de matières secondaires par les deux usines de recyclage de batteries au plomb-acide usagées en France (Villefranche-sur-Saône et Escaudoeuvres) couplé à la baisse du cours du plomb, mais également par une forte réduction du chiffre d'affaires dans le segment Plastique dans un contexte économique marqué par les effets de la pandémie de SARS-CoV-2.

Le résultat opérationnel courant consolidé pour 2020 s'est soldé par une perte de 25,6 millions d'euros, dont une perte de 13,5 millions d'euros pour les entités du sous-groupe allemand sur les 4 premiers mois de l'exercice 2020.

Le résultat opérationnel courant du nouveau périmètre est une perte de 12,1 millions d'euros pour l'exercice 2020 comparé à une perte de 2,4 millions d'euros pour l'exercice 2019. Cette forte dégradation du résultat opérationnel courant s'explique notamment par :

- Une détérioration de la performance financière du segment Plomb dans un contexte d'insuffisance de volumes produits et de conditions de marché défavorables conduisant à une baisse de l'EBITDA du segment de 3,4 millions d'euros,
- La dépréciation des créances clients envers les entités du sous-groupe allemand à hauteur de 5,2 millions d'euros,
- Au poids plus important des coûts de structure de la holding qui ne sont plus partagés avec les entités allemandes (1,7 millions d'euros),
- Ces effets négatifs sont légèrement compensés par un résultat opérationnel courant en amélioration pour le segment Plastique (+0,5 million d'euros).

Le résultat des activités abandonnées se solde par une perte de 2,3 millions d'euros et se compose du résultat de Norzinco GmbH et de PPM Pure Metal GmbH sur les 4 premiers mois de l'exercice 2020.

Le résultat des sociétés mises en équivalence (participation de 50 % dans Recytech S.A.) se solde par un bénéfice de 2,9 millions d'euros soit une baisse de 3,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2019, compte tenu notamment de la forte chute des cours du Zinc sur l'année 2020.

Le Groupe affiche un résultat net positif à hauteur de 126,8 millions d'euros au 31 décembre 2020

contre une perte de 84,3 millions d'euros sur la même période en 2019. Ce résultat est fortement impacté par l'effet technique de la déconsolidation des entités du sous-groupe allemand qui fait apparaître un produit de déconsolidation de 159,4 millions d'euros. Cet impact, qui ne se traduit pas par une entrée de trésorerie, est comptabilisé au sein des Autres Produits et Charges Opérationnels et reflète la contribution consolidée négative du sous-groupe allemand dans la situation nette du Groupe en lien avec les pertes accumulées et les dépréciations d'actifs antérieurement comptabilisées.

4. Résultats consolidés par segment au 31 décembre 2020

4.1 Évolution des cours des métaux en euros au 31 décembre 2020

<i>En euros par tonne</i>	Moyenne au 31/12/2020	Moyenne au 31/12/2019	Variation (%)
Cours du plomb	1 598	1 787	-11%
Cours du zinc	1 979	2 274	-13%
Parité €/§	1,1412	1,1195	2%

Source : London Metal Exchange.

4.2 Résultats par segment au 31 décembre 2020

Segment Plomb

<i>en millions d'euros</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020 Nouveau périmètre	Au 31/12/2019 Nouveau périmètre	Variation Nouveau périmètre
Chiffre d'affaires (IFRS)	98,9	195,9	48,7	61,6	-12,9
Résultat Opérationnel Courant (IFRS)	(14,5)	(29,4)	(6,9)	1,3	-8,2

En 2020, le chiffre d'affaires du segment Plomb a représenté 83% du chiffre d'affaires du nouveau périmètre. Au 31 décembre 2020, il s'est élevé à 48,7 millions d'euros (nouveau périmètre) en baisse de 21% par rapport à 2019.

En raison des mesures sanitaires et du ralentissement économique en lien avec la pandémie de

SARS-CoV-2, les activités des deux usines de recyclage de batteries au plomb-acide usagées du Groupe ont été mises presque entièrement à l'arrêt entre avril et mai 2020, avec des mesures de "chômage partiel" pour leurs employés. L'activité de recyclage de batteries a progressivement repris au deuxième semestre 2020.

Dans ce contexte, Recylex S.A. a recyclé environ 61 000 tonnes de batteries au plomb-acide usagées au cours de l'année 2020, un volume quasi stable par rapport à 2019, année marquée par les difficultés techniques de la fonderie de Plomb de Nordenham (Allemagne), et inférieur au volume observé en 2018 avec 71 300 tonnes.

Recylex S.A. continue de livrer des matières secondaires à Weser-Metall GmbH, avec un système de prépaiement compte tenu de la procédure d'insolvabilité toujours en cours pour cette société.

Les perspectives de l'activité de traitement des batteries au plomb-acide usagées - désormais devenue l'activité principale du Groupe - sont fortement dépendantes de la poursuite de l'activité de Weser-Metall GmbH et de la poursuite de l'approvisionnement de la fonderie de Weser-Metall GmbH en matières secondaires auprès de Recylex S.A. Weser-Metall GmbH – qui représente le client quasi unique de la Société à ce jour - est désormais une société hors du Groupe Recylex et en procédure d'insolvabilité. Un processus de cession des actifs de Weser-Metall GmbH est actuellement en cours par l'administration d'insolvabilité allemande.

Si l'objectif demeure de rester à l'avenir un fournisseur clé de Weser-Metall GmbH, sous réserve de l'évolution du processus de cession et du modèle économique futur de cette dernière, Recylex S.A. poursuit activement sa recherche d'autres débouchés commerciaux pour ses produits recyclés.

Sur l'exercice 2020, la baisse du cours du Plomb couplé à la dégradation des conditions commerciales à la vente et au renchérissement des prix des batteries usagées à l'achat ont pesé fortement sur la marge de ce segment.

Par ailleurs, les résultats du segment Plomb intègrent la dépréciation intégrale des créances commerciales détenues sur Weser-Metall GmbH au moment de son placement en procédure d'insolvabilité, à savoir un montant de 4,8 millions d'euros.

Ainsi, pour l'exercice 2020, le segment Plomb a enregistré une perte opérationnelle courante de 6,9 millions d'euros, contre un résultat positif de 1,3 millions d'euros sur l'exercice 2019 (nouveau périmètre).

A noter que suite à la déconsolidation des entités Weser-Metall GmbH et Harz-Metall GmbH, le

segment Plomb n'est désormais plus constitué que des activités de Recylex S.A. en France.

Segment Zinc

<i>en millions d'euros</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020 Nouveau périmètre	Au 31/12/2019 Nouveau périmètre	Variation Nouveau périmètre
Chiffre d'affaires (IFRS)	6,2	23,6	-	-	-
Résultat Opérationnel Courant (IFRS)	(3,4)	2,9	-	-	-

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2020 de ce segment correspond au chiffre d'affaires de l'activité de recyclage de poussières d'aciéries opérée par Harz-Metall GmbH, l'activité de recyclage des matières zincifères secondaires exercée par Norzinco GmbH étant présentée dans le résultat net des activités abandonnées (IFRS 5).

Le chiffre d'affaires du segment a atteint 6,2 millions d'euros sur l'exercice 2020, à savoir jusqu'à la date de déconsolidation de Harz-Metall GmbH en mai 2020. Le segment affiche une perte opérationnelle de 3,4 millions d'euros pour l'exercice 2020.

Suite à la déconsolidation des entités allemandes Norzinco GmbH et Harz-Metall GmbH, le segment Zinc n'a plus d'existence dans le nouveau périmètre des activités du Groupe Recylex.

La participation de 50% détenue dans la co-entreprise Recytech S.A. est en effet mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe en application des normes IFRS.

Segment Métaux Spéciaux

Le chiffre d'affaires du segment Métaux Spéciaux n'est désormais plus inclus dans le chiffre d'affaires consolidé du Groupe suite à l'application des dispositions de la norme IFRS 5 et le classement de cette activité comme activité abandonnée.

Le chiffre d'affaires et le Résultat Opérationnel Courant font partie de l'agrégat cumulé « Résultat net des activités abandonnées » et s'élèvent respectivement à 5,5 millions d'euros et -1,1 million d'euros pour les quatre premiers mois de l'exercice 2020.

Par ailleurs, suite à la déconsolidation de l'entité PPM Pure Metal GmbH en mai 2020, le segment

Métaux Spéciaux n'a plus d'existence dans le nouveau périmètre des activités du Groupe Recylex.

Segment Plastique

<i>en millions d'euros</i>	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020 Nouveau périmètre	Au 31/12/2019 Nouveau périmètre	Variation Nouveau périmètre
Chiffre d'affaires consolidé	8,7	12,1	8,7	11,2	-2,5
Résultat Opérationnel Courant (IFRS)	0,2	(1,0)	0,2	(0,4)	0,6

Suite à la déconsolidation de C2P GmbH, le segment Plastique n'est désormais plus constitué que des activités de C2P S.A.S. en France.

Le chiffre d'affaires a atteint 8,7 millions d'euros pour l'exercice 2020, en repli de 22% par rapport à l'exercice 2019 (nouveau périmètre). Compte tenu du fort ralentissement de la demande globale de polypropylène recyclé, particulièrement dans le secteur automobile fragilisé par les effets de la pandémie de SARS-CoV-2, l'activité de C2P S.A.S en France a été drastiquement réduite au mois d'avril 2020 pour reprendre progressivement sur le troisième trimestre 2020.

L'activité observée sur le quatrième trimestre 2020 a, quant à elle, été positive avec des niveaux de production proches de ceux d'avant la période pandémique.

Dans ce contexte, le Résultat opérationnel courant du segment se solde par un bénéfice de 0,2 million d'euros pour l'exercice 2020 contre une perte de 0,4 million d'euros pour l'exercice 2019.

5. Flux de trésorerie et structure financière

La trésorerie brute du Groupe s'élève à 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 2,6 millions d'euros par rapport à la même période en 2019. Le Groupe ne dispose d'aucune ligne de crédit à fin décembre 2020, contrairement à la clôture 2019 où le Groupe disposait de lignes de crédit à hauteur de 15,0 millions d'euros, intégralement utilisées au niveau du sous-groupe allemand.

Sous l'effet de la déconsolidation du sous-groupe allemand au premier semestre 2020, il en ressort donc une situation nette de trésorerie du Groupe positive à hauteur de 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une trésorerie nette négative de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Sur la base du nouveau périmètre de consolidation, la trésorerie s'élève à 6,5 millions d'euros par rapport à 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2019 en hausse de 1,3 millions d'euros. Cette hausse de la situation de trésorerie du nouveau périmètre est principalement due à :

- Un flux positif en provenance des activités opérationnelles de 1,4 millions d'euros suite à une forte diminution du besoin en fonds de roulement de 6,9 millions d'euros sur les deux activités (Plomb et Plastique) qui a plus que compensé la perte générée (EBITDA de -5,5 millions d'euros) ;
- Des dividendes en provenance de Recytech S.A. (société mise en équivalence) à hauteur de 4,0 millions d'euros ;
- Un flux positif de 1,9 million d'euros lié au remboursement d'une partie des indemnités versées par Recylex S.A. dans le cadre des demandes d'indemnisation des anciens salariés de Metaleurop Nord suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 24 mai 2018 en faveur de Recylex S.A.

Les flux de trésorerie précités ont permis de financer (i) les investissements (1,0 million d'euros), (ii) le paiement à hauteur de 1,1 million d'euros (intérêts inclus) de l'amende de la Commission Européenne dans le cadre du plan de paiement et (iii) les dépenses liées à la réhabilitation des anciennes mines et du site arrêté de l'Estaque à hauteur de 3,1 millions d'euros.

L'endettement financier net du Groupe a atteint 45,8 millions d'euros en diminution de 131,1 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019 sous l'effet de la déconsolidation du sous-groupe allemand dont la part dans l'endettement financier net au 31 décembre 2019 s'élevait à 130,5 millions d'euros.

L'endettement financier net du Groupe au 31 décembre 2020 se décompose comme suit :

- Un emprunt de 16 millions d'euros (17,2 millions d'euros incluant les intérêts capitalisés) souscrit en 2014 auprès de Glencore International AG. La demande d'ouverture de procédures d'insolvabilité au niveau des entités du sous-groupe allemand a rendu cet emprunt exigible à tout moment par Glencore International AG conduisant Recylex S.A. à demander et obtenir de Glencore International AG une renonciation temporaire et sous conditions de son droit à déclarer l'exigibilité immédiate de ce prêt (cf. ci-dessus),
- La dette relative à l'amende de la Commission Européenne pour un montant de 24,7 millions d'euros. Cette dette fait l'objet d'un plan d'étalement de 2017 qui prévoit notamment une prise en charge du paiement de l'amende par Recylex S.A. (maison mère du Groupe) et le report à moyen-terme du paiement d'une partie importante de l'amende. La Société a temporairement suspendu en septembre 2020 le paiement de l'amende et a engagé des discussions avec la Commission Européenne. Les échéances non réglées s'élèvent à 0,5

- million (échéances de septembre à décembre 2020),
- La clause de retour à meilleure fortune issue du plan de continuation 2005-2015 pour un montant de 4,1 millions d'euros. Les montants exigibles de cette dette s'élèvent au 31 décembre 2020 à 2,7 millions d'euros avec pour principal créancier Glencore International AG à hauteur de 2,6 millions d'euros. Recylex S.A. a obtenu de Glencore International AG la renonciation jusqu'au 31 janvier 2022 de son droit à déclarer l'exigibilité immédiate de cette dette aux mêmes conditions que la renonciation de son droit à déclarer l'exigibilité immédiate du prêt de 16,0 millions d'euros ci-avant,
 - La dette rééchelonnée, à échéance 2026, issue du plan de continuation de Recylex S.A. pour un montant de 5,1 millions d'euros envers Glencore International AG.

Les échéances de la dette financière n'étant pas compatibles avec la génération de trésorerie du Groupe dans sa nouvelle configuration, Recylex S.A. est entré en discussion avec ses créanciers, à savoir Glencore International AG et la Commission Européenne, afin d'adapter le montant et l'échéancier de la dette à ses capacités de génération de trésorerie. Dans ce cadre, le Groupe étudie également la faisabilité d'une cession de certains actifs et/ou activités afin de permettre une restructuration de la dette et une continuité d'exploitation de l'activité résiduelle.

Au-delà des dettes financières, Recylex S.A. doit faire face à des passifs environnementaux liés à la réhabilitation des anciennes mines ainsi que du site non exploité de l'Estaque. Le montant des coûts provisionnés s'élève à 13,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, ces travaux concernant principalement le site de l'Estaque à hauteur de 9,1 millions d'euros.

Recylex S.A. a arrêté les travaux de réhabilitation du site de l'Estaque jusqu'au 31 décembre 2021 et a obtenu auprès des autorités compétentes un report de la date de finalisation des travaux au 31 décembre 2024.

Le calendrier prévisionnel des dépenses de réhabilitation du site de l'Estaque, établi sur la base des obligations actuelles et des meilleures estimations disponibles à la date de clôture, n'étant pas compatible avec la génération de trésorerie future du Groupe dans sa nouvelle configuration, Recylex S.A. devra très certainement trouver un financement externe pour financer ces travaux ou céder le site en l'état.

Les capitaux propres consolidés au 31 décembre 2020 se sont établis à -40,0 millions d'euros contre -168,7 millions d'euros au 31 décembre 2019. Bien que les capitaux propres consolidés restent négatifs, l'amélioration s'explique principalement par le résultat net positif de l'exercice 2020 de 126,8 millions d'euros, lequel inclut l'effet de la déconsolidation des entités du sous-groupe allemand

à hauteur de 159,4 millions d'euros.

6. Point sur les procédures judiciaires en cours concernant Recylex S.A.

Le document récapitulatif des procédures judiciaires en cours est disponible sur [l'espace Finance](#) du site Internet du Groupe Recylex.

7. Perspectives

Recylex S.A. a établi de nouvelles perspectives financières à court, moyen et long-terme afin de tenir compte des impacts connus à ce jour de la mise en place de procédures d'insolvabilité au niveau des entités allemandes ainsi que du nouveau périmètre de ses activités. Ces nouvelles perspectives reposent sur les hypothèses suivantes :

- La poursuite de l'activité de Weser-Metall GmbH et la poursuite de l'approvisionnement de la fonderie de Weser-Metall GmbH en matières secondaires auprès de Recylex S.A.,
- La capacité de Recylex S.A à trouver à moyen-terme de nouveaux débouchés pour ses produits afin de réduire sa dépendance vis-à-vis de Weser-Metall GmbH qui est aujourd'hui son client quasi unique,
- L'extension du report au-delà du 31 janvier 2022 de la date d'échéance du prêt de 16 millions d'euros accordé en 2014 par Glencore International AG,
- La suspension du paiement des intérêts financiers liés au prêt de 16 millions d'euros octroyé par Glencore International AG pendant au moins les 12 prochains mois (pour un montant de 1,2 million d'euros), ainsi que l'adaptation du montant, des modalités de remboursement et des intérêts à moyen-terme,
- La suspension temporaire du plan d'étalement de l'amende à la Commission Européenne ainsi que l'adaptation du montant et de l'échéancier de paiement afin que ce dernier soit compatible avec la capacité de génération de trésorerie de Recylex S.A. A ce titre, une demande a été formulée en juillet 2020 à la Commission Européenne sollicitant une adaptation du montant et du plan de paiement à la nouvelle situation économique du Groupe dans sa nouvelle configuration,
- L'adéquation des dépenses annuelles de réhabilitation des anciennes mines et du site non exploité de l'Estaque afin que ces dépenses soient compatibles avec la capacité de génération de trésorerie de Recylex S.A., étant précisé que Recylex S.A. devra très certainement trouver un financement externe pour les travaux du site de l'Estaque ou céder le site en l'état pour satisfaire à ses obligations actuelles. Le calendrier de réhabilitation défini par l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 janvier 2021 est fixé au 31 décembre 2024 pour un montant total de travaux d'environ 9 millions d'euros.

Les perspectives financières établies se basent sur une issue favorable des discussions entamées avec les créanciers de Recylex S.A. quant à l'adaptation du montant et de l'échéancier des dettes existantes à la capacité de génération future de trésorerie du Groupe. Ces discussions sont actuellement en cours à la date d'arrêté des comptes annuels et consolidés de Recylex S.A. L'issue de ces discussions étant incertaine, cette situation fait peser une incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

8. Agenda financier prévisionnel

L'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes annuels et consolidés 2020 se tiendra le 16 juin 2021, selon des modalités qui seront précisées ultérieurement en fonction des mesures de restrictions en lien avec la pandémie de SARS-CoV-2.

Prochaine publication : Information financière au 31 mars 2021, le jeudi 29 avril 2021 (après bourse).

1 Voir les communiqués de presse 14 mai 2020 et 20 mai 2020. A compter des décisions du Tribunal allemand confirmant le placement des sociétés du périmètre allemand en procédure d'insolvabilité, Recylex S.A. a perdu, de manière définitive, le contrôle de l'intégralité des entités du sous-groupe allemand. En effet, avec les décisions du tribunal, tous les pouvoirs ont été entièrement transférés aux Directeurs Généraux des entités allemandes et à l'Administrateur judiciaire qui a été nommé.

2 Ces hypothèses et facteurs sont détaillés dans la note 32 des annexes aux comptes consolidés 2020.

3 L'évolution du périmètre de consolidation et les effets de la déconsolidation du sous-groupe allemand sont décrits en Note 37 des annexes aux comptes consolidés 2020.

4 Résultat Opérationnel Courant avant amortissements, provisions et pertes de valeur (indicateur non-IFRS).

5 Trésorerie nette des lignes de crédits utilisées.

Avertissement: Ce communiqué peut contenir des informations de nature prévisionnelle constituant soit des tendances, soit des objectifs, et ne sauraient être regardées comme des prévisions de résultat ou de tout autre indicateur de performance. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes, tels que décrits dans le Rapport Annuel de la Société disponible sur son site Internet (www.recylex.fr). Des informations plus complètes sur Recylex peuvent être obtenues sur son site Internet (www.recylex.eu). Dans ce communiqué, et sauf indication contraire, toutes les variations sont exprimées sur une base annuelle (2020/2019).

Les matières premières des mines urbaines

Le groupe Recylex est un spécialiste européen du recyclage du plomb, du zinc et du polypropylène.

Pour en savoir plus : consultez notre site web : www.recylex.eu